

REQUIEM POUR UNE OBÉDIENCE DÉFUNTE

par Raminagrobis

Témoignage de la longue et douloureuse descente aux enfers des maçons initiatiques.

Deux conceptions opposées de la maçonnerie...

L'Ordre maçonnique universel, par essence immémorial, se situe hors de toute forme d'appropriation humaine. Dès lors, « une obédience », prendrait-elle la dénomination d'« ordre », ne sera jamais qu'un dispositif subordonné à l'Esprit maçonnique dont l'Ordre maçonnique universel est l'immuable dépositaire.

Pour la maçonnerie de Tradition, seule la découverte intérieure patiente et humble de la double nature de l'Homme, nous libère de nos conditionnements, de nos peurs et de nos passions aveuglantes, nous permettant ainsi d'accéder à la Gloire du Grand Architecte de l'Univers, (autrement dit, de réveiller en nous, les dimensions célestes, appelées aussi divino-humaines ou supra humaines, qui « habitent notre Humanité »)

Pour la maçonnerie de Tradition, seul l'Esprit ouvre à l'adepte le chemin de l'Initiation véritable. C'est pourquoi un maçon n'est « effectivement initié » que s'il discerne intérieurement, de manière intime, (entre autres connaissances) que l'Être seul est Eternel, que le paraître est éphémère, que seul l'Esprit est Vivant, qu'un Pouvoir temporel n'est maçonnique que s'il est établi, en toute Justice, royalement et sacerdotalement à la Gloire du Grand Architecte de l'Univers (et non à la gloire de son illusoire détenteur), et aussi, **qu'en l'absence d'une spiritualité sincère vécue en intériorité**, la pratique maçonnique, extérieure et formelle, dégénère en maçonnerie « de parade »

L'initiation n'est pas en effet une grâce miraculeuse accordée par une structure obédientielle sous condition de serment d'allégeance et de versement de cotisations, mais la transmission ininterrompue de l'Esprit traditionnel de la maçonnerie, par des maçons spirituellement vivants, réunis dans la dimension sacralisée d'une Loge, autrement dit dans un ensemble symbolique où les potentialités initiatiques, que la Loge détient par l'effet d'un rite, sont mises en oeuvre par une collectivité d'initiés en capacité effective de transmettre l'initiation.

- D'où il résulte que **l'enseignement initiatique dépend uniquement de la Loge, et qu'il n'y a de possibilité de transmission initiatique réelle qu'au sein d'une Loge.**
- D'où il résulte que des **Loges constituées sans initiés véritables, n'ont aucun pouvoir initiatique malgré la « charte » obédientielle qui leur a été délivrée.** (En l'absence d'initiés véritables, l'Esprit ne peut en effet être présent et de ce fait les actes accomplis, même selon le rite, ne sont que simulacres)
- D'où il résulte également que les obédiences et autres structures administratives, quelquefois dénommées Ordre, Grande Loge ou Grand Orient,

n'ont aucune capacité de transmission initiatique (A noter que, comme structures obédientiennes, elles n'ont jamais initié personne)

- D'où il résulte enfin qu'elles n'ont aucune espèce de légitimité à se prétendre détentrices du corps spirituel de la maçonnerie. (Une obédience ne sera jamais l'Ordre maçonnique universel et c'est même blasphématoire, par respect pour le Sacré, que de le prétendre)

Tout juste peuvent-elles fédérer les Loges qui acceptent de se placer sous leur « juridiction », autrement dit qui acceptent **de laisser « vérifier » la conformité de leur fonctionnement aux principes de l'Ordre maçonnique universel** et encore faut-il pour cela, que ladite juridiction obédientielle soit constituée d'initiés véritables, différents selon les rites, et **détachés des vanités du pouvoir** (justice capitulaire), **et non par des chefs administratifs, recrutés sur la base de cooptations de circonstances liées à des considérations profanes.**

Pour la maçonnerie de Tradition exclusivement soucieuse de transmission initiatique, non seulement les obédiences, ne peuvent être que, « protectrices » des Loges, **mais les Loges pour leur part, ne peuvent renoncer à leur souveraineté, sauf à profaner la dimension sacrée (qu'elles tiennent de l'Ordre maçonnique universel) et donc à perdre leur potentialité initiatique.**

C'est pourquoi, **lorsqu'une obédience néglige son rôle fédérateur**, bienveillant et non intrusif, **pour se consacrer à sa propre gloire et à celle de ses dirigeants**, au point d'accorder vaniteusement la dimension initiatique et sacrée à ses pratiques obédientiennes les plus subalternes, (Par exemple prendre des « ordonnances » administratives, voire des consignes électorales « A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers »), elle perd son âme et sa légitimité.

Elle rompt avec la Tradition maçonnique porteuse de la Régularité, **et son activité se dégrade en simulacres folkloriques, en croyances superstitieuses, en rigidités comptables ou en techniques commerciales**, totalement en opposition avec le combat ancestral que mène la maçonnerie contre les passions ordinaires des hommes.

Ceci est très grave car, non seulement de tels comportements obédientiels sont dénués de toute dimension initiatique, mais plus grave encore, ils sont totalement contre-initiatiques au sens premier de cette expression, puisqu'ils bloquent radicalement toutes possibilités d'accès à l'initiation véritable.

La dimension sacrée essentielle à toute initiation, ne se laisse enfermer ni dans des formules magiques, ni dans des textes rituels protégés par copyright, ni dans des chartes institutionnelles plus ou moins liées à la G.L.U.A. **Elle s'évanouit dès que l'on tente de l'instrumentaliser**, pour laisser place **à la fausse monnaie des incantations fétichistes.**

Si tous les membres de notre obédience sont initiés au sens formel du terme, certains d'entre eux (et non des moindres sur le plan institutionnel) **ne sont jamais entrés dans la dimension spirituelle qui aurait dû les élever au dessus des vanités du pouvoir.**

Pour ces initiés de pure forme, (mais pas nécessairement incultes. Il en est même de très érudits), la participation au groupe, le contentement d'être un « Frère » dans une organisation « En vue » et « Dont on parle », (y compris de manière désobligeante), la satisfaction d'occuper un poste hiérarchique avec pouvoir de dominer sur les autres, sont les raisons véritables et suffisantes de leur adhésion.

Certes, en contre partie, ils sont tenus de participer à des cérémonies, d'autant plus longues et ennuyeuses qu'en l'absence de perception spirituelle elles n'offrent aucun intérêt, mais ils les supportent avec d'autant plus de patience qu'ils sont persuadés (certains en réalité feignent de croire et laissent croire), qu'elles possèdent la capacité surnaturelle de les améliorer extérieurement, par une sorte d'imprégnation passive.

De tels maçons pensent sincèrement que c'est par l'effet d'une soumission totale à une obéissance estampillée « régularité maçonnique », autrement dit, reconnue par la « Grande Loge Unie d'Angleterre », qu'ils sont devenus de bons maçons, (puis ensuite, des officiers compétents).

Au final, dans cette vision **non spirituelle** de la maçonnerie, **l'opportunisme patient et l'obéissance inconditionnelle, sont la forme la plus achevée du mérite maçonnique.**

Pour de tels maçons, recruter de nouveaux membres, collecter des cotisations, offrir et recevoir des titres et des avancements hiérarchiques, approuver par principe le chef et les sous-chefs, y compris dans leurs conduites arbitraires et despotiques, remettre des médailles et enfin organiser des parades imposantes par le nombre et le décorum, représentent l'ultime accomplissement des oeuvres obédientielles totalement confondues avec la substance même de la maçonnerie.

A l'opposé de cette démarche non spirituelle, **les activités d'apparat** (mêmes placées sous l'invocation du G.A.D.L.U.) **n'ont aucunes vertus pour l'initié véritable** (On définira ainsi, celui qui s'engage sincèrement dans les voies d'un accomplissement conforme à l'Ordre maçonnique universel) Mieux encore, elles sont nocives (et même, nous l'avons déjà dit, contre-initiatiques)

Non seulement elles n'apportent rien sur le plan spirituel, mais **elles ont le fâcheux inconvénient de structurer l'obéissance autour des vanités et des vénalités vulgaires** propres à séduire les crédules et les ambitieux. Autrement dit, elles organisent l'obéissance en favorisant les exaltations imaginatives, les faux pouvoirs, les fausses réalisations et les fausses valeurs humaines, que la véritable maçonnerie initiatique a pourtant vocation d'éradiquer (songez, tout simplement, à l'une des leçons de l'enseignement au degré de Maître).

Pour l'initié véritable, la construction d'un Temple intérieur conforme à l'Ordre maçonnique universel de Tradition exige nécessairement la récusation des simulacres de la voie « substituée », les deux voies étant absolument antagoniques.

Quand la matière veut dominer l'esprit...

Lorsque la plupart d'entre nous sommes entré en maçonnerie au sein de la GLNF, ce n'était ni pour gonfler les effectifs, ni pour étoffer un carnet d'adresses professionnel et moins encore pour glorifier les chefs de l'obéissance. **Nous pensions entrer dans les voies exigeantes d'une spiritualité initiatique « régulière » dont cette obéissance se déclarait gardienne.**

Mais parce que l'exigence initiatique était notre préoccupation première, (pour les problèmes matériels « nous faisons confiance ») et aussi parce que cette exigence nous cantonnait prioritairement dans l'espace initiatique de la Loge, nous n'avons **pas pris garde aux dérives d'une organisation passant aux mains de « dirigeants » avides de centralisation administrative et comptable, de finances, de créations de Loges et de recrutement de nouveaux membres.**

Sous l'influence de ces « gestionnaires » incontrôlés, un discours de pure communication commerciale, interne et externe, exaltant la grandeur obédientielle et le prestige de ses dirigeants, s'est développé.

Dans le même temps, quelques scribes besogneux ont entrepris l'impossible gageure de bricoler un corpus dogmatique capable de concilier la maçonnerie administrative ultra centralisée, avec les exigences initiatiques de la maçonnerie de Tradition (acrobaties idéologiques, grands écarts et délires mégalomaniques, garantis).

Un embrouillamini de règles institutionnelles et de principes initiatiques s'en est suivi dont la caractéristique principale fut d'opérer une confusion systématique **entre le plan des réalités symboliques** (plan de l'intériorité humaine universelle à dimension initiatique) qui n'appartient qu'aux rites (eux mêmes soumis à l'Ordre maçonnique universel) **et le plan de la puissance matérielle, arbitraire et conjoncturelle, de l'institution obédientielle.**

Au fil du temps, celle-ci s'est enivrée de son pouvoir incontrôlé, au point de se considérer non plus comme une organisation dédiée au bon fonctionnement de la maçonnerie initiatique, mais comme la détentrice de la maçonnerie elle-même.

L'aboutissement logique de cette griserie fut **la confiscation par l'obédience de la maçonnerie spirituelle, réservée par nature aux Loges traditionnelles.**

Et la confiscation fut totale lorsque les scribes décidèrent de placer au coeur de la structure obédientielle, la doctrine hallucinante de « l'unité indivisible de la GLNF ».

En vertu de cette doctrine (sortie de nulle part et pratiquée par aucune obédience significative dans le monde), l'obédience, déjà ultra centralisée comme nous venons de le voir autour des préoccupations matérielles, comptables et administratives, a imaginé pouvoir aller plus loin **en supprimant l'ensemble des Loges indépendantes et souveraines de la G.L.N.F., et en les « unifiant » au sein d'une unique Loge, dite Grande Loge, avec à sa tête un GM, équivalent symbolique du VM.**

Par cet artifice, le Grand Maître est devenu dans la Grande Loge, l'unique dépositaire des pouvoirs, attribués à la fonction de Vénérable dans les anciennes Loges, pendant que l'Obédience, prenant la place des Loges, s'attribuait les prérogatives spirituelles de l'Ordre maçonnique lui-même.

Désormais il n'y a plus qu'un seul (véritable) Vénérable Maître (appelé Grand Maître), à la tête de la seule et unique Loge GLNF, (appelée Grande Loge).

Quant aux **Vénérables des anciennes Loges ils ne dispensent plus l'influence initiatique de la Loge, mais celle que leur délègue le Grand Maître** (délégation que ce dernier peut leur ôter).

- On notera, pour confirmation de ce mécanisme, que le Grand Maître est désormais **membre de droit de toutes les Loges** au sein desquelles il peut « requérir » le maillet à tout moment **en sa qualité de Chef de l'Ordre.** (V. Constitutions de l'ordre – Article 3-2)
- On notera également que c'est en vertu de cette conception que le Grand Maître, « Chef de l'Ordre » a pu se proclamer « Guide spirituel » de la GLNF., et que J.P. Dupinay, au final de son exposé intitulé « De la Loge », a pu annoncer avec enthousiasme : «Ainsi la GLNF est une et indivisible » (Vous trouverez ce texte fondamental de la doctrine actuelle, officiellement publiée sur le blog

librement accessible GLNF, ci- après, en annexe, accompagné de quelques commentaires)

Ainsi, sans que les maçons initiatiques n'y prennent garde, la dimension spirituelle appartenant aux Loges a été confisquée par l'Obédience.

Par la suite, une fois l'intégration matérielle et « spirituelle » achevée, **les doctrinaires ont inscrit juridiquement cette vision autocratique dans le Règlement de la GLNF, en faisant adopter les réformes du 3 septembre 1997, du 28 février 1998, du 11 octobre 2002 et du 31 mars 2005.**

Quand la maçonnerie traditionnelle sombre dans la caricature...

Après de telles réformes, **la dégénérescence de la maçonnerie initiatique traditionnelle s'est accélérée avec les conséquences désastreuses que l'on sait.**

Parmi ces dernières l'on note le détournement des Serments, la disparition de la Souveraineté des Loges, la confusion des Rites et la marchandisation de la Spiritualité maçonnique.

- **S'agissant des serments**, tout initié véritable sait qu'ils sont pris dans l'espace rituellement sacralisé de la Loge, et qu'ainsi **ils s'inscrivent dans la dimension spirituelle de la démarche initiatique.**
- Il sait également que dans cette dimension qui est celle des réalités (on dit bien « réalités ») symboliques, ces serments expriment, aux degrés concernés, l'engagement nécessaire pour accéder et pour participer à l'harmonie de l'Ordre maçonnique universel.
- Il sait également que ces serments sont accompagnés de la menace précise d'une sanction en cas de non respect des engagements pris.
- Il sait aussi que cette sanction est bien réelle puisqu'elle se manifeste de façon concrète, par la perte immédiate de l'harmonie précédemment acquise.
- Il sait enfin que de tels serments et de telles sanctions sont d'une efficacité redoutable, réelle et implacable, **puisque'ils garantissent, par l'immanence de leur justice, l'acquisition ou la perte des dimensions initiatiques des divers degrés de la maçonnerie.** (Ainsi la Loge initiatique est-elle le seul lieu où en toute justice, s'accomplit l'initiation véritable).

Il a donc fallu une grande dose d'ignorance et aussi beaucoup de duplicité, pour que nos doctrinaires officiels en viennent à imaginer, à écrire et à proclamer (voir les dernières « réquisitions » prises par le Grand Porte Glaive lors des dernières procédures disciplinaires nationales) **que de tels serments, intervenants dans de telles conditions, valent allégeance à la forme « temporelle » de l'obédience et à la personne de son Chef.**

Ainsi, pour la gouvernance actuelle, le respect de l'obédience s'identifie au respect des textes actuels qui régissent cette dernière. L'arbitraire de la prise de pouvoir par la maçonnerie de parade a été « sacralisé ».

Un glissement similaire et tout aussi scabreux, s'est produit **au titre de la perte de souveraineté des Loges.**

- Nous avons constaté en effet que par suite de l'unification intervenue, il ne subsiste aux lieux et places des Loges, que des succursales locales(?), des appendices (?), des hypostases (?) de la Grande Loge. (Comment en effet définir nos Loges de base, puisque dans les Constitutions de l'Ordre, les Statuts et le Règlement intérieur de la GLNF, toutes les Loges et tous les maçons appartiennent à une seule Loge dite Grande Loge ?)
- Nous avons constaté également que la Grande Loge et plus précisément son Grand Maître qui l'incarne, possède seul, comme Chef de l'Ordre, le pouvoir spirituel de l'Ordre maçonnique, **pouvoir qu'il diffuse vers le bas dans l'organisation pyramidale de l'obédience.**

De ce fait, nos Loges locales sont devenues de simples délégataires de la Grande Loge et de son Grand Maître, et par voie de conséquence elles se retrouvent directement soumises à la fêrue implacable des G.M. Provinciaux (nommés par le G.M.), et à celle des officiers provinciaux (nommés par les G.M. Provinciaux), **tous légitimés par une parcelle émanée de la toute puissance du Grand Maître.**

Inutile de préciser qu'en l'état d'une telle doctrine, les partisans de l'autoritarisme hiérarchique (dont quasiment tous les légitimistes et les officiers actifs) sont au comble de l'extase, (voire de l'épéctase) puisqu'ils trouvent dans **l'autocratie de l'obédience**, la dimension la plus «régulière » qui soit de l'Ordre maçonnique, ce qui fait d'eux, **les plus ardents défenseurs du légalisme prétendument initiatique, totalement confondu avec la soumission inconditionnelle à l'omnipotence du chef.**)

(N'en déplaise aux défenseurs du pouvoir actuel qui tentent d'atténuer la dimension scandaleuse de cette situation en prétendant qu'il ne s'agit que d'une structure administrative et non, d'une structure initiatique, l'existence d'une seule Loge détruit fondamentalement le processus initiatique dont nous avons évoqué le fonctionnement traditionnel au début de notre exposé.

Ainsi a-t-on vu, lors de l'installation des Vénérables Maîtres des Loges (succursalisées), les officiers provinciaux installateurs se faire remettre au nom du Grand Maître, la charte de la Loge et imposer, à toutes les Loges, quel que soit leur rite, la proclamation des «exhortations» émulation.

- Ces opérations qui n'ont aucune signification traditionnelle, témoignent en fait d'une volonté de rappeler solennellement, chaque année, aux Loges, leur état de soumission absolue à la hiérarchie de l'obédience.
- Elles rappellent également aux Vénérables Maîtres qu'en vertu des Constitution et autres règles actuelles de l'Obédience, **c'est uniquement par la Charte de Constitution « remise en dépôt » par le Grand Maître, qu'ils tiennent leur pouvoir d'initier.** (Ce qui est évidemment une absurdité initiatique totale)

Ainsi a-t-on vu au cours de ces dernières années **de nouvelles Loges être créées sans le moindre respect des règles traditionnelles**, par remise d'une « charte », à tout ambitieux pressé d'accéder à la fonction de Vénérable et qui obtient satisfaction dès lors qu'il propose d'initier un nombre conséquent de nouvelles recrues.

Il est vrai qu'en vertu du nouveau système de spiritualité « patrimoniale » actuellement en place, la Loge n'a plus de raisons d'être fondée par un groupe d'initiés en capacité de la faire vivre « en Esprit » selon un rituel donné (essaimage), puisque la seule influence initiatique possible dans l'obédience émane du Grand Maître.

Concernant la confusion des rites à laquelle nous assistons, celle-ci démontre parfaitement l'absurdité du système en place.

Quel langage faut-il utiliser au sein d'une obédience dont les membres ne pratiquent pas tous le même rite ? Avec quel système symbolique et donc avec quel rituel le chef de l'obédience accorde-il l'influence initiatique ?

Jusqu'à présent des bricolages approximatifs effectués à partir de greffons empruntés essentiellement au rite émulation ont, tant bien que mal, fait office de langage commun. De cette façon furent conçus les rituels de Grandes Loges, provinciales ou nationales pour l'organisation des Grandes cérémonies, chères à la maçonnerie de parade. (Le propre de la maçonnerie de parade est qu'elle se soucie assez peu de cohérence initiatique. Le choix d'un seul rituel de parade, s'est donc fait facilement et disons le, dans l'indifférence des initiés véritables peu portés à réfléchir sur ce type de cérémonies).

Mais la difficulté est apparue plus délicate, lorsqu'il a fallu organiser l'installation des V.M. des diverses Loges travaillant à des rites différents.

Nous avons vu (infra) que l'imposition d'un rituel d'installation commun, a toujours posé, et pose encore, à la structure gouvernante, des problèmes insolubles.

Enfin, concernant la marchandisation de la dimension spirituelle de notre maçonnerie, Il va de soi que dans le contexte défini par les règles et les doctrines actuelles de l'obédience, la dimension spirituelle a perdu tout intérêt au point de devenir un simple argument commercial. (On songe ici au « commerce » très mondain et très prospère des titres pompeux et des mystères de pacotilles).

Quant à la « Spiritualité » proprement dite, elle n'est plus qu'une prestation subalterne, un produit « d'appel », accessible aux curieux, dans le vaste bazar des spiritualités. (Pour les légalistes, qui ne manquent jamais de se rassurer en déclarant que nous exagérons, nous recommandons sur cette question, la lecture de l'édifiante assignation en justice, lancée par la GLNF pour griefs de concurrence déloyale, à l'encontre de l'association FMR.

Ils liront en direct comment la hiérarchie a enfanté un type original de spiritualité conçu (et paraît-il protégeable) comme une vulgaire possession « patrimoniale ».

Soit dit en passant, si, cette conception est affligeante sur le plan initiatique, elle l'est plus encore sur le terrain juridique puisque le concepteur confond allègrement les principes de la Propriété commerciale avec ceux de la Propriété intellectuelle.

Or, s'agissant de la Propriété intellectuelle, **la première règle à connaître, est que les idées sont libres d'accès, à fortiori celles, immémoriales, de la Tradition primordiale.**

Un réveil douloureux...

En l'état de ces déviances inouïes, le réveil de l'initié véritable a été (et demeure) très douloureux. Ayant accordé à l'institution le crédit d'une « spiritualité exigeante », **il percevait jusqu'alors la maçonnerie comme un espace de sérénité éloigné par nature des passions du pouvoir et des appétitions financières du monde profane.** (C'est d'ailleurs cette conception « naïve » sur le plan des réalités matérielles qui l'a perdu. Il faut dire à sa décharge qu'il croyait être « vraiment » entré en maçonnerie).

Il aura donc fallu le franchissement par l'obédience de limites insupportables pour que, sortant du cocon de sa Loge, l'initié véritable prenne enfin conscience **que**

les dérives obédiennes le conduisent dans une impasse et lui volent son âme.

Il s'est alors souvenu qu'en pareil cas, ses serments d'initié l'obligent précisément à intervenir.

D'où sa participation à un combat pour le rétablissement d'une maçonnerie initiatique, et cela même si ce combat engendre concrètement chez lui, (vu la pesanteur d'un système hiérarchisé de pouvoir, bien cadenassé d'un côté par la soumission craintive des maçons ignorants, et de l'autre, par le désir des maçons « légalistes », de maintenir leurs situations acquises) une forte lassitude, un sentiment de perte de temps, d'argent et d'énergie et même un sentiment de porte à faux sur le plan moral, tant il devient impossible de continuer en l'état, la pratique d'une maçonnerie initiatique au sein d'une obédience à ce point coupée de la voie traditionnelle.

L'obédience impose sa domination contre vents et marées...

Distribuant ses consignes répressives dans le conflit qui oppose les légalistes, (autrement dit les partisans de la soumission absolue à l'autorité en place quelle que soit l'attitude de cette dernière à l'égard des principes maçonniques), aux courants réformateurs (autrement dit ceux qui ne transigent pas avec l'exigence d'une dimension spirituelle conforme à l'Ordre maçonnique universel), le chef de la GLNF écrit dans la lettre qu'il a adressée à ses délégués régionaux (Lettre du 29 juillet 2010 aux Grands Maîtres provinciaux) :

*« Même si tous (il désigne ici les réformateurs) ne poursuivent pas des fins identiques ..., au final le résultat qu'ils souhaitent obtenir est le même. Soit créer un mouvement aboutissant à un schisme et provoquer le départ de FF en s'inscrivant ainsi dans une démarche d'autonomie, **soit conduire de l'intérieur une mise en cause des fondements institutionnels de la GLNF.** Ne nous y trompons pas, dans ce déchaînement des ambitions, **il s'agit bien au fond d'une confrontation entre des visions différentes de la Maçonnerie de tradition**».*

Pour nous, **l'idée d'une « confrontation entre des visions différentes de la maçonnerie » n'est pas une nouveauté** puisque (voir les articles Raminagrobis sur le blog Le Myosotis de Septimanie) nous dénonçons depuis longtemps les dérives d'une obédience qui, (à la suite des changements institutionnels de fin 1997 et début 1998, et singulièrement depuis que le chef actuel applique ces changements avec le jusqu'aboutisme que l'on sait), **ne coopte ou ne maintient, à tous les niveaux de sa hiérarchie, que des cadres qui partagent une vision formaliste, quantitative et financière (et même parfois, politiquement militante) de la maçonnerie.**

Pour le chef de l'obédience toutefois, la formulation utilisée est nouvelle puisque, **pour la première fois, il admet que le conflit interne à l'obédience est fondé sur des visions doctrinales différentes.** (Ceci nous change des sempiternelles accusations de vengeance, de rancœur, d'ambitions jalouses et autres qualificatifs désobligeants dont les réformateurs sont généralement affublés. Ce qui permet de les dénigrer sans même examiner leurs arguments) .

Il est vrai **qu'entre temps d'autres protestations sont intervenues de toutes parts,** qui se retrouvent dans les fameuses « remontées » provinciales collectées par le « Comité national de conciliation » qui, malgré une édulcoration certaine, laissent apparaître qu'une majorité écrasante de membres de l'obédience exige des réformes.

Cependant, ne vous y trompez pas, **si le chef de l'obédience accepte désormais de parler de « réforme », il n'est pas question pour lui de changer de « vision »** (la prétendue réforme qu'il propose est aux antipodes d'un retour aux principes fondamentaux d'une maçonnerie initiatique).

Sa lettre du 29 juillet 2010 aux Grands Maîtres Provinciaux est, à ce sujet, particulièrement édifiante :

*« Certes, ils (les maçons de base) attendent de l'Institution qu'elle fasse cesser ces divisions de manière à ce que l'Ordre (sous-entendu : Ordre obédientiel GLNF) retrouve son harmonie, mais surtout, ils veulent **être rassurés et semblent manquer d'informations**, y compris **sur la nature même de notre Institution. Ce déficit de communication (sic) se constate aussi dans le rapport de la Commission Nationale de Conciliation où certaines « préconisations » provenant de différentes Provinces montrent que les Frères ne savent pas comment fonctionne la Grande Loge Nationale Française et méconnaissent certaines règles, pourtant fort anciennes**. Ce constat, nous devons le partager ensemble lors de notre prochaine réunion du 9 septembre prochain et examiner les voies de progrès dans lesquelles nous devons engager l'Obédience, **sans pour autant renier les principes fondamentaux qui nous structurent**. Si nous modernisons nos statuts, ce sera pour rechercher **une meilleure efficacité dans le fonctionnement de nos structures** (sous-entendu : qui elles ne changeront pas dans leur principe) étudier la meilleure représentation possible au sein de différentes instances participant à la gouvernance (provinciale et nationale) (sous-entendu : qui elles aussi ne changeront pas), inscrire plus de dynamisme dans nos procédures, imaginer des modes de fonctionnement plus économes, etc. tout cela **sans jamais brader nos valeurs essentielles** ».*

En lisant cette lettre chacun comprend que **le chef de l'obédience considère** que les récriminations de la base rapportées par la Commission de conciliation, **ne sont pas dues aux malaises engendrés par les pratiques actuelles de l'obédience, mais qu'elles sont le résultat d'une ignorance généralisée**, car dit-il, **« les Frères ne savent pas comment fonctionne la Grande Loge Nationale Française et méconnaissent certaines règles, pourtant fort anciennes »**.

Il sous entend ainsi que si les maçons de base connaissaient, les règles qui régissent l'obédience, ils ne douteraient pas que la voie suivie par la gouvernance actuelle est la seule possible pour un maçon respectueux de la Tradition.

Pour lui en effet :

- L'obédience appelée « Ordre », est la référence absolue de la maçonnerie de « Tradition » sachant que les « valeurs essentielles » qu'il convient de sauvegarder à tout prix, sont **celles inscrites dans les « fondements institutionnels de la GLNF » autrement dit dans les « Constitution, Statuts et Règlements »**, **tels qu'ils sont établis dans leur rédaction actuelle**.
- Si une « modernisation » est toutefois envisageable (pour calmer le tumulte), elles ne doit pas entraîner **« une mise en cause des fondements institutionnels de la Grande Loge Nationale Française »** qui, dit-il, fondent la spécificité « traditionnelle » de la GLNF.

On voit ainsi, **que le chef de l'obédience propose en fait une « une contre-réforme »** (baptisée « modernisation ») **dont l'objectif est de mieux faire comprendre** que les pratiques actuelles de notre ordre-obédience, sont parfaitement conformes aux valeurs traditionnelles de la maçonnerie. (Notez bien que cette vision fixe désormais, la feuille de route de la « réforme », que les Grands Maîtres provinciaux sont chargés de conduire avec à leur tête le Grand Maître en personne -

Lettre du 26 août 2010 aux GMP. Réforme de l'obédience : orientations et plan d'actions) .

Ainsi donc, **non seulement, le chef de l'obédience se montre insensible au profond malaise qui touche les initiés véritables, mais de plus, il profite de la circonstance pour reprendre les Loges en main selon sa « vision » de la maçonnerie, tout en rajoutant quelques « innovations » qui devraient lui permettre d'accroître son autorité absolue.**

Obtenir le ralliement des Loges à l'idéologie officielle :

La feuille de route des « réformes voulues par le Grand Maître» (sic) que le Grand Maître a adressée aux Grands Maîtres provinciaux leur enjoint de réunir d'urgence **et en tous cas avant la prochaine assemblée générale**, un conseil provincial des Vénérables Maîtres, (c'est-à-dire des futurs votants à cette assemblée) qui sera placée sous l'autorité du Grand Maître provincial (et aussi pour certaines provinces directement sous celle du Grand Maître en personne) et dont l'ordre du jour prévoit :

- 1) D'informer les VM du contenu du rapport de la Commission de conciliation,
- 2) De leur exposer les « véritables principes » de notre institution traditionnelle,
- 3) De leur donner la parole et d'entendre leurs observations.

- Si l'on sait que le rapport de conciliation, a passablement édulcoré les doléances de la base, puis retranscrit ces dernières avec beaucoup de complaisance et de diplomatie vis à vis du Grand Maître ;
- Si l'on devine que les règles de notre institution vont être expliquées à partir de la vision du chef et de ses doctrinaires, telle que nous l'avons analysée ci-dessus ;
- Et si l'on sait enfin que la parole sera donnée, en fin de réunion aux « nouveaux » Vénérables fraîchement installés (et quelque peu épurés)....on voit bien que ces réunions provinciales ont pour seul objectif de « préparer » les votants pour la future assemblée générale.

L'accroissement d'autorité :

Parmi les perspectives de « réformes » le chef de l'obédience propose (et le Souverain Grand Comité approuve) :

- Que le Grand Maître **préside désormais**, « **comme Chef de l'Ordre** » (quoique, paraît-il, le titre importe peu désormais) **un Grand Conseil des Rites**. Ainsi sa domination sur les instruments de transmission spirituelle sera enfin totale.
- Que les VM (des Loges décentralisés) participent « comme chefs de l'ordre » à un **Conseil consultatif régional des V.M.** (Or déjà, avec les dérives de centralisation administratives et financières, les Loges et leurs officiers sont contraints d'accomplir énormément de tâches inutiles, dévoreuses de temps et d'énergie, au détriment du travail initiatique. On imagine donc que les trois réunions régionales qui vont venir s'ajouter ne vont pas améliorer leur situation. (De plus, les VM dont la seule fonction est de conduire la Loge dans sa fonction initiatique, verront s'ajouter aux pressions administratives parasites actuelles, une formation psychologique vantant les mérites de l'obédience. Quant à l'alibi d'une consultation démocratique des Loges de base, il est risible en l'état de l'absolutisme du Grand Maître et du poids inchangé de la hiérarchie.)

L'impasse reste totale...

L'incompatibilité entre les règles initiatiques et la pratique d'une maçonnerie obédientielle de parade est aujourd'hui plus évidente que jamais.

Plus que jamais la « vision » officielle de l'obédience se situe aux antipodes de celle de l'initié véritable et cette opposition est même aggravée par les actuelles prétendues réformes mises en place. (On sait par exemple que le Suprême Conseil du Rite Écossais Ancien et Accepté, vient de faire savoir qu'il n'acceptera jamais de participer à un Conseil des Rites présidé par un chef de l'obédience revendiquant la qualité de « Chef de l'Ordre »)

Remettre l'obédience à la place qu'elle n'aurait jamais du quitter

L'alternative n'a pas changé :

- Soit nous parvenons à imposer une refondation de l'obédience jusque dans ses profondeurs doctrinaires actuelles telles que proclamées et inscrites, dans les règlements, ce qui implique au minimum de revenir à la souveraineté des Loges, y compris sur le plan administratif financier et autres, afin d'éviter les rechutes.
- Soit nous l'abandonnons à ses pratiques actuelles de maçonnerie de parade car, après tout, la sauvegarde de l'obédience, ne constitue pas une fin en soi. (Ne perdons pas de vue que l'objectif est de rétablir les conditions pratiques et sereines de mise en oeuvre d'une véritable maçonnerie de tradition initiatique)

Chacun peut ici noter, que nos souhaits de réformateurs n'ont rien de révolutionnaires, ni d'irréalisables, **puisque'il s'agit de revenir aux principes traditionnels ainsi qu'aux structures existante avant 97/98.**

Toutefois, notre tâche reste difficile car **les maçons de parade, recrutés en masse et formés dans un esprit non initiatique depuis des décennies, occupent tous les postes clefs de la gouvernance actuelle.**

Rien n'est donc encore joué. Mais ce qui est certain toutefois, c'est que nous ne pouvons plus nous prétendre continuateurs de la tradition maçonnique porteuse de la régularité initiatique au sein de la structure actuelle de l'obédience, telle qu'elle se définit elle-même sous la plume de ses maîtres à penser et telle qu'elle se manifeste au travers des comportements de ses dirigeants.

(Jusqu'à encore récemment, l'ambiguïté demeurait car chacun pouvait s'accommoder tant bien que mal de définitions imprécises. Mais depuis que nos doctrinaires s'expriment et que nos inquisiteurs pourchassent comme hérétiques les opposants à la vision officielle, plus personne ne peut ignorer que l'initiation maçonnique spirituelle n'a plus cours au sein de notre obédience - Sauf poches de résistance clandestines et temporaires).

En définitive, pour nous convaincre de l'impasse initiatique totale dans laquelle nous nous trouvons, il suffit de nous poser simplement quelques questions élémentaires sur la façon dont nous allons pouvoir nous comporter, aujourd'hui, en conscience, au sein de l'obédience ;

S'agissant de :

- Recruter: Est-il possible d'entraîner qui que ce soit dans une obédience dont nous contestons la légitimité initiatique traditionnelle ?

- Initier et encadrer: Est-il honnête de laisser l'initié prêter des serments que les doctrinaires et les dignitaires de l'institution regardent comme valant soumission inconditionnelle aux chefs de l'obédience ?
- Témoigner dignement: Nous sommes tous désireux de témoigner avec ferveur de nos convictions maçonniques car c'est dans la nature de tout véritable initié que d'agir ainsi, sauf qu'il devient de plus en plus difficile, voire impossible, de se dire à la fois maçon initié et membre de notre obédience.
(Remarquons en passant que les questions que nous nous posons sont incompréhensibles pour les maçons de parade, alors que pour nous elles sont essentielles.)

Étymologiquement «obédience » signifie « consacrée à ...», « au service de... » la maçonnerie. La vocation d'une obédience est en effet de servir la maçonnerie. Sauf que, depuis quelques temps, profitant du long endormissement des maçons initiatiques, notre obédience a oublié sa raison d'être au point que ses dirigeants ont fini par se prendre pour Dieu. Et cela, incontestablement, ce n'est pas acceptable.
RAMINAGROBIS

Annexe :

DE LA LOGE

(Texte publié sur le site officiel de la GLNF, sous la signature de J.P. Dupinay.

(Les commentaires en rouge sont rajoutés)

Il apparaît nécessaire de faire une mise au point claire sur la nature de la Loge, ses attributs, ceux des Frères qui la constituent et les devoirs du Vénérable Maître. (Il s'agit bien ici dans le blog dédié GLNF, d'une prise de position officielle de la GLNF)

La Loge est une association libre, d'hommes qui poursuivent en commun un idéal de fraternité et de meilleure compréhension entre les hommes. (Certes, mais est-ce spécifique à une Loge. N'a-t-elle pas un objet plus spécifique qui distinguerait la maçonnerie d'une quelconque activité philanthropique ?)

Pour atteindre cet idéal (« de fraternité et de meilleure compréhension entre les hommes » Uniquement ?), ils mettent en œuvre une méthode particulière, la Franc-maçonnerie, « un système particulier de morale, enseigné sous le voile de l'allégorie au moyen de symboles » (C'est tout ? Où et quand intervient le rite, et pour quoi faire ? La Franc maçonnerie n'est pas une méthode et ne se confond pas avec le rite. Où est la voie initiatique ?)

Celle-ci permet à chacun de se mettre en route (on suppose que c'est vers l'idéal philanthropique sus-désigné), sur une **voie de réalisation personnelle** (Une thérapie ? Un accroissement égoïste d'efficacité personnelle ? Ou un humanisme servant la gloire du GADLU ? Auquel cas ce n'est pas une réalisation personnelle mais une démarche libératrice de l'Humanité) grâce à un travail mené en commun, en fraternité, au sein de la Loge, au moyen d'outils symboliques.

Pour s'inscrire dans le courant de la Franc-maçonnerie de Tradition, héritière des opératifs du métier, **chaque Loge doit** (« doit » pourquoi affirmer ce qu'il s'agit de démontrer) **procéder** (au sens de dépendre) **d'une Grande Loge régulière** (Qu'est-ce qu'une Grande Loge Régulière, si ce n'est précisément une Loge qui s'inscrit

dans le courant de la Franc-maçonnerie de Tradition ? Reste donc à définir la Maçonnerie régulière de Tradition) qui lui délivre **une Charte ou Patente**, l'autorisant à pratiquer l'art maçonnique, et donc à transmettre (Escamotage magique : la charte ou la patente autorisent à « pratiquer » et donc à « transmettre », dès lors que la Grande Loge est régulière. Il suffit donc d'une patente délivrée par une Grande Loge régulière pour pratiquer une Franc maçonnerie de Tradition, sachant ... qu'est « régulière » une Grande Loge qui pratique une maçonnerie de Tradition. De plus on objectera qu'être autorisé à pratiquer est une chose qui n'implique pas en soi que l'on est en « capacité » de le faire, sauf, interprétation magique : Patente équivaldrait à capacité magique de pratiquer)

La cérémonie de constitution et de consécration d'une Loge, pratiquée à l'instar de celle d'un lieu sacralisé (je vais mieux regarder l'arrière salle de l'auberge où les premières cérémonies ont eu lieu), donne ainsi en plénitude à ceux qui sont investis de son gouvernement, la liberté et le devoir de transmettre (toujours la magie : la cérémonie donne... « en plénitude »), en initiant des profanes, passant des compagnons, élevant des maîtres et en pratiquant toutes les cérémonies, en conformité avec les us et coutumes de l'Ordre (peu importe les Rites ? Rites, Us et coutumes de l'Ordre, patentes, tout cela se confond ! Cela s'appelle se payer de mots).

Dans ce cadre, le Vénérable Maître est un des chefs de l'Ordre, en ce sens qu'il détient son pouvoir et son devoir initiatiques (à noter que la notion d'initiation apparaît ici pour la première fois comme un pouvoir et un devoir) par délégation du Grand Maître (toujours la magie. Au fait, et lui, il le détient de qui ?), et ce, tant qu'il « maintient purs et sans tache les principes et maximes de la Confrérie » (dont le Grand Maître est le seul juge, puisque c'est lui qui donne et qui peut retirer cette délégation. Il est même inscrit dans les Constitutions de l'Ordre et les statuts et règlements de 98 que le VM est membre de plein droit de toutes les Loges. Des fois que ... le succursalisme initiatique aurait une défaillance)

Lors de l'installation d'un Vénérable Maître, on attire son attention sur les titres requis chez tout candidat à la chaire : franc, loyal, tenu en haute estime par ses Frères, expert dans l'Art Royal, disponible, ferme dans ses principes et ayant la volonté de diriger les travaux, en un mot le plus habile et le plus qualifié des compagnons pour diriger les travaux. Sa désignation s'inscrit donc elle aussi dans la tradition, puisque ses Frères lui reconnaissent les qualités nécessaires pour transmettre, celles d'un « **maître qui enseigne** » (par délégation du Grand Maître donc. Au fait et les autres maîtres, ils n'enseignent plus ? Il va falloir changer les rituels du 3^{ème} degré)

Une fois assermenté, ce dernier devient de plein droit le représentant de la Loge et il décide souverainement (seul ou au nom de la Loge, en consultant les assemblées et conseils ad hoc qui selon les rites expriment l'avis collectif de la Loge ?) ce qui est bon ou utile pour la Loge, en « **excellent maçon** » (érudition de pacotille qui n'apporte rien, mais qui est censée faire joli dans le texte) qu'il est.

Il est donc clair que le fonctionnement d'une Loge régulière n'a rien de comparable à une association classique « Loi 1901 » (Selon cette affirmation, les Loges indépendantes sont donc irrégulières, comme c'était le cas à la GLNF avant 98 et comme c'est le cas en Angleterre). Sa liberté d'agir (par délégation du Grand Maître donc), elle la tient de sa Charte, et elle la gardera tant qu'elle pratiquera ses travaux dans le cadre des règlements, us et coutumes de la Grande Loge (dont certains sont d'introduction récente et plus que douteux sur le plan initiatique), auxquels le **Vénérable Maître a donné son assentiment inconditionnel, et qu'il a juré de faire respecter par tous les Frères de la Loge.**

De même, la Loge ne peut se réunir en Assemblée civile, puisque son existence se fonde dans celle de la Grande Loge (Elle est donc inexistante), ceci limitant également ses risques associatifs à ses propres affaires intérieures, (si elle n'est pas une

association, elle n'a aucune personnalité juridique et donc théoriquement elle ne court aucun risque, sauf à être considérée comme association de fait qui engage collectivement la responsabilité personnelle de ses membres), le reste (finance, responsabilité civile, Assemblée Générale, etc.) demeurant du ressort (et du privilège) de la Grande Loge, qui possède seule la personnalité morale. **La GLNF est ainsi une et indivisible.** (Oui, et alors ? A quoi bon ! D'un point de vue initiatique la Grande Loge n'émanant pas d'une autorité spirituelle n'a aucune influence initiatique. Pour les dirigeants par contre, on voit bien l'intérêt. Matériellement, main mise sur les Loges, leur patrimoine, leurs cotisations, leurs locaux. Moralement, voire mentalement, domination de la formation et domination des esprits, et accaparement de l'œuvre maçonnique par un guide spirituel, seul dispensateur du pouvoir et du devoir d'initier, l'objectif de l'initiation étant réduit, tel un club philanthropique à un idéal de fraternité et de meilleure compréhension entre les hommes)

La liberté de ses membres est totale, puisque c'est librement et volontairement que le maçon prend ses obligations (il ne manquerait plus qu'il y soit obligé couvert de chaînes), au sein d'une Loge juste et parfaite (c'est quoi ? on suppose que dans l'esprit de l'auteur elle est juste et parfaite lorsqu'elle reçoit sa charte) qui, elle aussi, a admis le nouveau Frère, librement et volontairement (sauf que s'il est refusé, il sera autorisé à s'inscrire ailleurs, et comme il n'existe à la GLNF, qu'une seule Loge une et indivisible dont tous les membres sont frères, ceci est vide de sens). Le Franc-maçon de la GLNF reste, une fois admis, l'homme le plus libre qui soit, puisque nul ne l'empêchera jamais de s'éloigner de nos structures (il est donc libre de se soumettre ou de partir, comme dans toutes les sectes, car sauf erreur, en France, nul ne peut être retenu dans un groupement contre son gré), mais qu'il pourra en revanche continuer à jouir de tous ses privilèges tant qu'il agira selon les Règles du métier, librement acceptées par lui devant ses Frères (sauf qu'à lire le galimatias ci-dessus et les confusions qu'il engendre, il est clair qu'il n'a jamais pu savoir ce à quoi il s'est engagé réellement.)

Plus généralement : Sur un plan contractuel, l'engagement pris, vis à vis de l'association GLNF, est vicié pour dol (tromperie) sur la cause, erreur sur le contenu de l'engagement, voire nullité pour atteinte à l'ordre public, car il est contraire à la dignité humaine et aux interdictions des engagements inconditionnels de faire serment d'obéissance à une personne jouissant de prérogatives illimitées.

Sur le plan maçonnique traditionnel et donc sur un plan initiatique, les serments prêtés à l'Ordre, dans l'espace sacré constitué par la Loge, par la mise en œuvre du rite, n'ont de sens, de portée et de sanction que dans la réalité de l'Ordre, pas dans celle du monde profane.

Au demeurant, nous savons bien que toutes les abominations et les fanatismes religieux, résultent très précisément d'un accaparement abusif de l'Ordre symbolique et sacré, au profit d'un maquignonage profane. Il est clair que nos Loges, dans la vision des dirigeants de la GLNF, statuts corrigés en 1998, procède institutionnellement d'une logique inacceptable.

(Sommairement commenté par RAMINAGROBIS)